

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3446

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation pluriannuelle des investissements et budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour 2013

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3446**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Programmation pluriannuelle des investissements et budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour 2013**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a adopté, le 15 décembre 2008, une liste des projets d'investissement à réaliser au cours du mandat.

Cette liste constitue la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Communauté urbaine de Lyon pour la période de 2009 à 2014.

Elle a fait l'objet de 2 mises à jour le 28 juin 2010 et le 9 janvier 2012 afin de mieux prendre en compte les besoins de la population et les attentes des élus sur certains projets.

Pour assurer le financement des projets de la PPI, la Communauté urbaine a choisi la gestion budgétaire en autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme (AP) sont des dotations budgétaires pluriannuelles qui définissent la limite supérieure des investissements à engager pour plusieurs exercices budgétaires.

Les crédits de paiement (CP), associés aux autorisations de programme, définissent la limite supérieure des investissements qui pourront être payés au cours d'un exercice et sont répartis de manière prévisionnelle sur plusieurs années.

Depuis 2010, la Communauté urbaine a étendu la gestion pluriannuelle à la section de fonctionnement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe en adoptant des autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement.

A l'instar des AP, les AE constituent la limite supérieure des dépenses de fonctionnement qui peuvent être engagées pour le financement de conventions, délibérations ou décisions qui impliquent la collectivité au-delà d'un exercice budgétaire (les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une autorisation d'engagement).

La gestion en AP et AE/CP est prévue par le code général des collectivités territoriales aux articles L 2311-3 I et II et R 2311-9.

La réglementation prévoit, notamment, que le montant des AP, des AE et de leur CP sont adoptés chaque année conjointement au budget primitif de l'exercice et par délibération distincte, objet du présent rapport.

Depuis 2012, le financement pluriannuel des projets de la PPI a été mis en cohérence avec les compétences de la Communauté urbaine.

Cette mise en cohérence a donné lieu à la création de 31 programmes qui sont désormais le support de vote des AP.

Il s'agit de :

Compétence	N°	Programmes - description
Développement et aménagement économique, social et culturel	P01	Développement économique local
	P02	Rayonnement national et international
	P03	Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux
	P04	Tourisme
	P05	Très haut débit
Aménagement de l'espace communautaire	P06	Aménagements urbains
	P07	Réserves foncières et outils de l'action foncière
	P08	Transports urbains
	P09	Création, aménagement et entretien de la voirie
	P10	Parcs de stationnement
	P11	Signalisation et accessibilité de la voirie
	P12	Ouvrages d'art et tunnels
Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire	P13	Haltes fluviales
	P14	Soutien au logement social (y compris foncier)
	P15	Logement parc privé
Politique de la ville	P16	Accompagnement des gens du voyage
	P17	Politique de la ville
Gestion des services d'intérêt collectif	P18	Incendie et de secours
	P19	Assainissement
	P20	Eau potable
	P21	Eaux pluviales et ruissellement
	P22	Cimetières et crématoriums
	P23	Abattoirs marchés et marchés d'intérêt national (MIN)
Environnement et politique du cadre de vie	P24	Nettoisement
	P25	Déchets
	P26	Lutte contre les pollutions
	P27	Préservation et promotion d'espaces naturels
	P31	Energie
Moyens généraux	P28	Fonctionnement de l'institution
	P29	Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, etc.)
	P30	Dépenses avec TVA non déductible

La révision annuelle des AP permet de délimiter le montant des financements pluriannuels nouveaux qui pourront être affectés aux projets de la PPI au cours d'un exercice.

Pour affecter les financements globaux des AP aux projets de la PPI, le Conseil de communauté peut délibérer à chacune de ces séances pour attribuer spécifiquement une somme à un projet en mesure d'être lancé.

Cette procédure constitue l'individualisation des AP, c'est-à-dire l'affectation d'un financement aux projets de la PPI.

Afin d'assurer le paiement des engagements pris de manière pluriannuelle pour le financement des investissements, il est nécessaire de connaître la capacité financière de la collectivité pour les années à venir.

Cette capacité financière est recalculée chaque année en fonction des dépenses réalisées, du contexte réglementaire et économique, des évolutions et des choix institutionnels et politiques.

Elle est établie pour une période de 6 années, ce qui constitue une durée pertinente au regard de la vie de la plupart des projets d'aménagement menés par la Communauté urbaine.

Pour la période de 2013 à 2019, la capacité financière de la Communauté urbaine, annoncée en 2012 à 2 300 M€ en charge nette sur l'ensemble des budgets, est reconduite.

1 - Programmation des besoins de financement en investissement pour 2013

Conformément à la réglementation, chaque année, des AP peuvent être créées ou annulées, augmentées ou diminuées, comme toute prévision budgétaire.

Pour chaque AP présentée ci-dessous, le montant complémentaire proposé pourra ensuite être individualisé et affecté aux opérations, selon le besoin, au cours de l'année 2013.

Les ajustements des AP pourront intervenir, si nécessaire, dans le courant de l'année 2013 par décisions modificatives.

La limite supérieure que la Communauté urbaine s'autorise à engager au cours de l'exercice 2013 pourrait être de 450 M€ en charge nette, soit 401,79 M€ pour le budget principal, 16,49 M€ pour le budget annexe des eaux, 31,69 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 0,03 M€ pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Cette somme correspond à la révision à la hausse des AP globales en 2013.

Depuis 2012, le nombre de projets qui sont passés de l'étape étude (engagée au début du mandat) à la phase de réalisation effective s'est accru de manière significative.

En 2013, ce phénomène va se poursuivre et induire une tension forte sur les besoins d'affectation complémentaire d'AP pour engager des travaux.

A cela, s'ajoutent les besoins nécessaires au démarrage des nouveaux projets.

Globalement, le montant révisé des AP en 2013 à 450 M€ en charge nette doit permettre d'attribuer des financements à près de 150 projets (en cours ou nouveaux).

Ce montant pourrait être destiné à financer les grands projets du plan de mandat comme la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse, mais aussi différents projets répartis dans les diverses communes de l'agglomération (exemples : voie nouvelle Louis Vignon à Charly, la restructuration du centre-bourg à Corbas, la rue du Buisson à Fleurieu sur Saône, etc.).

Il importe également de prendre en compte les engagements pris avec des partenaires pour lesquels la Communauté urbaine est tenue par des obligations contractuelles (conventions avec l'Etat et la Région, avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise -SYTRAL-, les Communes ou les aménageurs).

Par ailleurs, les opérations globalisées qui portent les investissements récurrents programmés chaque année par la Communauté urbaine feront l'objet d'une enveloppe financière nouvelle de 122,79 M€ en 2013.

Ces opérations constituent un moyen privilégié de la politique de proximité grâce à des actions de réparations, maintenance, entretien et maîtrise foncière (voirie, réseaux, propreté, etc.).

Elle permet également l'entretien du patrimoine communautaire et l'équipement des services à la population.

Avec une révision de l'augmentation des AP à 450 M€ en charge nette et un volume de CP 2013 prévu à 600 M€ en charge nette, l'année 2013 marque un changement dans la réalisation de la PPI 2009-2014.

La Communauté urbaine consacre des moyens financiers (CP) importants en 2013 afin de poursuivre la réalisation et l'achèvement des projets engagés sur les 4 premières années du mandat.

En revanche, dans le but de préserver les marges de manœuvres financières qui seront nécessaires à la prochaine PPI du prochain mandat, les moyens accordés pour le lancement des nouveaux projets (AP) sont désormais contenus.

Ainsi, dans l'hypothèse théorique d'une réalisation à 100 % de la charge nette des sommes prévues en AP nouvelles et en CP 2013, l'encours du reste à réaliser sur AP devrait inverser sa tendance à la hausse constatée depuis 2009.

Evolution de l'encours du reste à réaliser sur les autorisations de programme (AP)	2009	2010	2011	estimation 2012	prévu 2013
crédits de paiement (CP) réalisés en charge nette	341,44	385,84	427,98	462,00	600,00
reste à réaliser sur l'encours d'AP individualisées en charge nette	883,59	944,14	996,77	1084,77	934,77

En matière de CP, les 600 M€ prévus en charge nette courant 2013, pour la réalisation des investissements du plan de mandat, se décomposent ainsi :

- 146,15 M€ de CP relatifs aux AP 2013 à individualiser (AP nouvelle),
- 453,85 M€ de CP relatifs aux AP précédemment affectées aux projets en cours (AP de stock).

En poursuivant la maîtrise du lancement des projets à financer (AP nouvelle) grâce à une programmation annuelle bien encadrée, la Communauté urbaine est en capacité de retrouver rapidement des marges de manœuvre sur ses budgets d'investissement.

La ventilation proposée des AP par grand domaine de compétence pourrait être la suivante en charge nette :

A - Développement et aménagement économique, social et culturel

- AP nouvelle en charge nette 43,44 M€ dont 5,58 M€ en CP 2013

Ce domaine recouvre les programmes dédiés au développement économique local, au rayonnement national et international, au soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et aux hôpitaux ainsi qu'au tourisme et au très haut débit.

Le programme de soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et aux hôpitaux est dominant avec 26,96 M€ en AP nouvelles prévues en charge nette pour 2013.

Ces AP permettraient de financer, notamment le Biopôle à Lyon 7°, la requalification du campus de Lyon 2) sur le site Porte des Alpes à Bron ainsi que la plateforme Supergrid Alstom.

B - Aménagement de l'espace communautaire

- AP nouvelle en charge nette 242,98 M€ dont 89,52 M€ en CP 2013

L'aménagement de l'espace communautaire est au cœur des compétences de la Communauté urbaine avec l'aménagement urbain, les réserves foncières, les transports urbains, la voirie, les parcs de stationnement, les ouvrages d'art et les tunnels et les haltes fluviales.

La voirie, pour ses composantes création, aménagement, entretien et signalisation (programmes 9 et 11), représente 107,53 M€ en AP nouvelles en charge nette.

Ces AP permettront de financer l'engagement de nouveaux financements pour les travaux de rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse, le tronçon Lherminier-Cusset du cours Emile Zola à Villeurbanne ou l'accès à Eurexpo LY12 Blériot RN6.

Les opérations globalisées, qui permettent de financer des actions de proximité, représentent 63,09 M€ d'AP nouvelles à engager en 2013 au titre de l'aménagement de l'espace communautaire.

Là encore, les opérations globalisées du programme relatif à la création, l'aménagement et l'entretien des voiries sont majoritairement dotées avec 38,67 M€ d'AP en charge nette.

A noter également une AP nouvelle de 14,25 M€ en charge nette qui permettra de financer les opérations globalisées relevant du programme des réserves foncières.

C - Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- AP nouvelle en charge nette 47,01 M€ dont 5,92 M€ en CP 2013

Ce domaine regroupe 3 programmes dont le programme dédié au soutien au logement social qui représente 98 % des AP nouvelles 2013 avec 46,44 M€ prévus en charge nette.

Cette somme sera principalement consacrée à la gestion des aides à la pierre et aux réserves foncières pour le logement social.

D - Politique de la ville

- AP nouvelle en charge nette 33,84 M€ dont 11,05 M€ en CP 2013

Le montant de l'AP 2013 pour la politique de la ville doit assurer les financements nécessaires à plusieurs projets dont l'aménagement du secteur Caravelle de l'ORU Terraillon à Bron, la ZAC de la Duchère à Lyon 9°, l'ORU Mermoz nord à Lyon 8° ou les démolitions Sellier et Diderot sur l'ORU du centre-ville Alpes Bellevue à Saint Priest.

E - Gestion des services d'intérêt collectif

- AP nouvelle en charge nette 44,59 M€ dont 17,99 M€ en CP 2013

Les services d'intérêts collectifs regroupent des compétences importantes de la Communauté urbaine comme l'assainissement, la gestion de l'eau potable et des eaux pluviales.

Avec 22,64 M€ d'AP nouvelles en charge nette prévues en 2013, l'assainissement représente le plus important secteur de dépenses d'investissement.

Ces dépenses sont inscrites au budget annexe de l'assainissement et doivent permettre d'affecter des financements nouveaux à des projets comme Lyon Confluence à Lyon 2°.

Les opérations globalisées de l'assainissement concentrent également une part importante des investissements nouveaux programmés avec 15,4 M€ en charge nette dont près des 2 tiers pour l'entretien et la réfection des réseaux.

Les investissements nouveaux pour l'eau potable s'élèvent à 11,61 M€ en charge nette dont 5 M€ sur des opérations globalisées.

Dans une moindre mesure, le programme relatif à la gestion des eaux pluviales est doté de 7,89 M€ en charge nette pour 2013.

F - Environnement et politique du cadre de vie

- AP nouvelle en charge nette 17,71 M€ dont 7,51 M€ en CP 2013

Pour le traitement des déchets, il est prévu une enveloppe nouvelle d'AP en 2013 de 10,32 M€ en charge nette.

Cette enveloppe sera consacrée essentiellement à des opérations globalisées pour près de 8 M€ afin d'assurer les financements nécessaires aux déchetteries de la Communauté urbaine, à l'usine d'incinération de Lyon-sud ainsi qu'aux équipements et poids lourds de la collecte.

G - Moyens généraux

- AP nouvelle en charge nette 24,42 M€ dont 8,57 M€ en CP 2013

Le programme relatif au fonctionnement de l'institution est doté de 9,9 M€ d'AP nouvelles pour les opérations globalisées et 14,5 M€ pour les projets.

En ce qui concerne les projets, les financements devraient être affectés, notamment à l'installation des services urbains à Vénissieux, au système d'information pour la gestion de l'eau potable et à la réorganisation des services sur le secteur de Lyon 3°.

Pour les opérations globalisées, les investissements concerneront principalement les systèmes d'information stratégiques, les services communs et infrastructures informatiques, l'acquisition de véhicules légers et l'aménagement des fourgons.

2 - Les autorisations d'engagement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

La Communauté urbaine a fait le choix d'une gestion en AE et CP en 2010 pour les opérations du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe retrace les dépenses et recettes des opérations d'aménagement, d'allotissements et de viabilisation de terrains destinés à terme à la revente dont l'administration relève d'une régie directe de la Communauté urbaine sans concession à un aménageur.

Conformément au cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les opérations du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe ne figurent pas au patrimoine de la collectivité.

Elles font l'objet d'un suivi par comptabilité de stock en section de fonctionnement.

L'équilibre des opérations figurant au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe en dépenses et recettes est assuré par une participation du budget principal en cas de déficit au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et, inversement, par un reversement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe au budget principal en cas d'opération excédentaire.

Afin d'assurer le suivi des participations et reversements, des AE ont été ouvertes au budget principal en 2010.

Les AE du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe s'élèvent à un montant total de 102,88 M€ en dépense et recette.

Elles se répartissent entre le programme 06 "Aménagements urbains" et le programme 17 "Politique de la ville" de la façon suivante :

- programme 06 : 64,95 M€ en AE dont 7,38 M€ de CP 2013 en dépenses et recettes,
- programme 17 : 37,93 M€ en AE dont 8,61 M€ de CP 2013 en dépenses et recettes.

L'essentiel des dépenses prévues en 2013 concerne principalement le projet urbain Mermoz nord à Lyon 8°, la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin ou encore le grand projet de ville (GPV) Armstrong à Vénissieux.

Pour l'année 2013, la participation et/ou le reversement d'équilibre du budget principal vers le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est prévue de la manière suivante :

- au programme 06 , une participation à l'équilibre du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de 2 841 682 € en dépenses,
- au programme 17 , une participation à l'équilibre du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de 3 855 511 € en dépense.

Conformément à l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales, le document annexé à la présente délibération fait état, pour chaque budget concerné, d'une part des autorisations de programme, d'autre part des autorisations d'engagement avec, dans les 2 cas, une répartition prévisionnelle par exercice de leurs crédits de paiement échancés de 2013 à 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - La **capacité** de financement de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) pour la période 2013-2018 est fixée à 2 300 M€ pour l'ensemble des budgets en charge nette.

2° - La **révision**, pour l'exercice 2013, de chaque autorisation de programme (AP) en dépenses, recettes et charge nette est établie comme suit :

Budget principal	Dépenses	Recettes	Charge nette
P01 - Développement économique local	11 791 000	0	11 791 000
P02 - Rayonnement international	4 644 500	20 240	4 624 260
P03 - Enseignement supérieur et recherche	26 961 000	0	26 961 000
P04 - Tourisme	9 500	1 557	7 943
P06 - Aménagements urbains	66 620 000	2 784 200	63 835 800
P07 - Réserves foncières	25 759 000	11 400 000	14 359 000
P08 - Transports urbains	7 592 500	0	7 592 500
P09 - Voirie aménagement et entretien	110 825 952	13 012 500	97 813 452
P10 - Parcs de stationnement	14 250	2 336	11 914
P11 - Signalisation et accessibilité	4 820 000	0	4 820 000
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	51 509 000	3 574 700	47 934 300
P13 - Haltes fluviales	104 500	0	104 500
P14 - Soutien au logement social	66 180 000	19 734 101	46 445 899
P16 - Gens du voyage	564 000	0	564 000
P17 - Politique de la ville	32 150 000	0	32 150 000
P18 - Incendie et secours	2 090 000	0	2 090 000
P21 - Eaux pluviales ruissellement	6 585 000	0	6 585 000
P22 - Cimetières et crématoriums	427 500	70 059	357 441
P24 - Nettoyement	1 235 000	0	1 235 000
P25 - Déchets	10 326 358	0	10 326 358
P26 - Lutte contre les pollutions	1 040 000	920 000	120 000
P27 - Espaces naturels	2 025 850	0	2 025 850
P28 - Fonctionnement de l'institution	20 037 220	0	20 037 220
Total budget principal	453 312 130	51 519 693	401 792 437
Budget annexe des eaux	Dépenses	Recettes	Charge nette
P06 - Aménagements urbains	810 000	0	810 000
P09 - Voirie aménagement et entretien	1 360 000	0	1 360 000
P17 - Politique de la ville	230 000	0	230 000
P20 - Eau potable	14 376 330	2 764 819	11 611 511
P28 - Fonctionnement de l'institution	2 480 000	0	2 480 000
Total budget annexe des eaux	19 256 330	2 764 819	16 491 511
Budget annexe de l'assainissement	Dépenses	Recettes	Charge nette

P01 - Développement économique local	60 000	0	60 000
P06 - Aménagements urbains	800 000	0	800 000
P09 - Voirie aménagements et entretien	3 540 000	0	3 540 000
P17 - Politique de la ville	1 460 000	0	1 460 000
P19 - Assainissement	23 021 875	380 000	22 641 875
P21 - Eaux pluviales ruissellement	1 310 000	0	1 310 000
P28 - Fonctionnement de l'institution	1 879 329	0	1 879 329
Total budget annexe de l'assainissement	32 071 204	380 000	31 691 204
Budget annexe du restaurant communautaire	Dépenses	Recettes	Charge nette
P28 - Fonctionnement de l'institution	24 848	0	24 848

3° - Le montant total des autorisations d'engagement au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe en dépenses, recettes et charge nette s'établit comme suit :

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Dépenses	Recettes	Charge nette
P06 - Aménagements urbains	64 948 221,36	64 948 221,36	0
P17 - Politique de la ville	37 935 068,20	37 935 068,20	0
Total budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	102 883 289,56	102 883 289,56	0

4° - Le montant de la participation du budget principal au titre de la participation d'équilibre s'élève à 46 105 707,35 € en charge nette, soit 53 695 303,75 € en dépenses et 7 589 599,40 € en recettes

Budget principal	Dépenses	Recettes	Charge nette
P06 - Aménagements urbains	33 745 887,38	6 127 586,20	27 618 301,18
P17 - Politique de la ville	19 949 419,37	1 462 013,20	18 487 406,17
Total budget principal	53 695 306,75	7 589 599,40	46 105 707,35

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.